

Taux de cotisation

CCN du Commerce succursaliste de la chaussure (N°3120)

Personnel non cadre⁽¹⁾

Date d'effet : 1^{er} janvier 2026

Garanties	Taux contractuel	Répartition	
	Globale T1 ⁽²⁾	Salarié	Employeur
Décès et Invalidité absolue et définitive (I.A.D)	0,17 %	Non définie conventionnellement	
Double effet	0,01 %	Non définie conventionnellement	
Allocation obsèques	0,02 %	Non définie conventionnellement	
Incapacité temporaire de travail	0,22 %	Non définie conventionnellement	
Invalidité	0,12 %	Non définie conventionnellement	
Total	0,54 % ⁽³⁾	0,27 %	0,27 %

(1) Selon la définition du contrat d'adhésion.

(2) T1 : Tranche 1 : Partie du salaire annuel brut limitée au plafond annuel de la Sécurité sociale.

(3) D.E.S. (Degré Elevé de Solidarité) : 2 % des cotisations sont prélevées pour le financement d'actions de solidarité au sein de la branche.